

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssee au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLO, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

17. Election des représentants de la commune aux conseils d'école

Monsieur le Maire rapporte :

Une délibération du conseil municipal du 11 juin 2018 a mis en place une organisation consistant à créer une équipe resserrée de trois élus Conseillers Municipaux Vie Scolaire autour de l'Adjoint délégué.

Ils siègent dans plusieurs conseils d'école, pour davantage de proximité avec l'Adjoint et les services de la Direction Education Enfance Jeunesse et pour élargir leurs connaissances et expérience de terrain. Ainsi, ils peuvent développer, lors des différents conseils d'école, une vision plus globale et transversale avec, de plus, une meilleure maîtrise des sujets propres à l'Education Nationale ou aux actions municipales dans les écoles.

Le fait de restreindre le nombre d'interlocuteurs, permet également davantage de réactivité pour le service et l'appui sur des outils de partage plus faciles à mettre en œuvre pour un dispositif plus souple.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal maintien de cette organisation et, par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS du groupe « L'Humain au cœur de l'action » :

– **ELIT :**

- M. Yann GUILLON pour l'école primaire du Bois Ragueuet et le groupe scolaire de la Ferrière
- Mme Linda PAYET pour le groupe scolaire de la Salentine
- Mme Valérie DREYFUS pour le groupe scolaire de Pont Marchand et le groupe scolaire du Bois Saint-Louis
- M. Ronan GILLES pour le groupes scolaire d'Emile Gibier et le groupe scolaire du Vieux Chêne

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 SEP. 2020
Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 septembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE